



Assemblée générale

Distr. générale
7 Septembre 2017

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par le Cercle de Recherche sur les Droits et les Devoirs de la Personne Humaine, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[5 septembre 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Mesures coercitives pour l'élimination du terrorisme d'Etat sous Paul Biya au Cameroun

Point 4-36^e session du Conseil 11-29 septembre 2017 : Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Le Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine présente ses compliments à la présidence du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et a l'honneur de saisir le Conseil sur la situation d'extrême souffrance endurée par le peuple camerounais suite à des politiques et actes de terrorisme d'Etat instauré par le Président camerounais Mr Paul Biya, au pouvoir depuis plus de 42 ans au Cameroun.

Les actes les plus couramment illustrés par la littérature pour décrire et caractériser le pouvoir terroriste de Mr Paul Biya sont entre autres : les armées secrètes, les assassinats politiques, la persécution des religieux, la dictature mystique et bureaucratique, les détentions illégales et les disparitions forcées des élites politiques et civiles, les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires, les interdictions de manifester pacifiquement, la corruption et le trafic d'influence du pouvoir judiciaire, le pillage des caisses de l'Etat, les comptes et avoirs non déclarés conformément à l'article 66 de la Constitution, l'endettement massif du Cameroun.

Actuellement deux régions du territoire camerounais sont en pleine révolte contre le pouvoir tyrannique de Mr Paul Biya et une situation d'insécurité grandissante pouvant altérer en une crise génocidaire sévit dans le Nord-ouest et Sud-ouest du pays depuis octobre 2016.

Par des correspondances du 22 octobre et 10 décembre 2016 adressées à Mr Paul Biya par l'entremise de la Mission permanente du Cameroun à Genève, le CRED a signifié au Chef de l'Etat du Cameroun l'incompétence de son autorité et du Gouvernement actuel de conduire le Cameroun dans de bonnes conditions et de garantir le développement et la sûreté et la sécurité de tous les camerounais, et l'appelant à quitter le pouvoir pacifiquement.

Par la même occasion, une correspondance a été également adressée aux Ambassades, Consulats, Organisations internationales, régionales et institutions financières et de développement international représentés au Cameroun, en date du 12 décembre 2016, leur demandant de cesser tout soutien aux politiques d'endettement massif mises en place par Mr Paul Biya et conseiller ce dernier à laisser pacifiquement le pouvoir de manière à permettre une transition pacifique au Cameroun.

La situation n'ayant pas changé depuis lors, une troisième lettre de préavis a été signifiée ce 15 août 2017 à Mr Paul Biya lui demandant de laisser le pouvoir et de laisser le Cameroun en paix. Le délai imparti est de 110 jours.

Le peuple camerounais a longtemps souffert de la tyrannie et de la dictature du règne du Président camerounais Mr Paul Biya.

Le CRED demande par conséquent à la Communauté internationale, et au Conseil des droits de l'homme en particulier, de prendre des mesures de coercition pour mettre un terme aux actes de terrorisme d'Etat et aux moyens utilisés par Mr Paul Biya et les dirigeants actuels du Cameroun pour instaurer la tyrannie au sein de la population.

Le CRED demande enfin la coopération de la communauté internationale pour aider la poursuite des consultations engagées sous le programme national anti-discrimination du Cameroun, dont il assure la coordination, visant à élaborer un programme de transition pacifique de sortie de crise orienté sur la mise en place d'un système politique fédéral et unificateur au Cameroun et un Gouvernement de transition (voir http://pnad.ch/index.php?option=com_content&view=article&layout=edit&id=200).

Le CRED saisit cette occasion pour renouveler à la présidence du Conseil des droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.

Hilaire BELL
Président de **CRED**
